



RUEIL ATHLETIC CLUB
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE
49, rue des Bons Raisins
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01.47.08.20.01
racgymart@free.fr
www.racgymnastique.com
www.facebook.com/racgym



ADHÉSION 2016/2017

**TOUT DOSSIER INCOMPLET LE JOUR DE L'INSCRIPTION
SERA AUTOMATIQUEMENT MIS SUR LISTE D'ATTENTE**

Inscriptions au bureau de la section de gymnastique :

<p>Mercredi 7 septembre 2016 entre 16h et 20h pour les <u>anciens</u> adhérents</p>	<p>Samedi 10 septembre 2016 entre 9h et 14h pour les <u>nouveaux</u> adhérents</p>
--	---

Composition du dossier :

- ✓ **fiche de renseignements dûment complétée** (à retirer sur place ou à télécharger)
- ✓ **fiche adhésion Rueil Athlétic Club** (à retirer sur place ou à télécharger)
- ✓ **bulletin assurance AGF** (à retirer sur place)
- ✓ **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la gymnastique daté de moins de 3 mois
- ✓ **1 photo récente (2 photos pour les groupes Compétition)**
- ✓ **1 enveloppe timbrée** si vous souhaitez recevoir une attestation de paiement
- ✓ **le règlement** (Paiement possible en 3 chèques (encaissés en septembre, janvier, avril) à l'ordre de RAC GYMNASIQUE ARTISTIQUE, tous datés du jour de l'inscription).
- ✓ **autorisation de publication de la photographie de votre enfant sur le site internet du club** (à retirer sur place ou à télécharger)

RÉDUCTIONS

- **15 € de réduction à partir du 2^e enfant** (cette réduction ne s'applique pas aux adultes)
- **Chèques vacances et coupons sports** acceptés pour régler tout ou partie de la cotisation.
- **Bons PASS LOISIRS (émission 2016)** délivrés également par le C.C.A.S. de RUEIL-MALMAISON (à retirer avant l'inscription)
- **Pass 92 (émission 2016)** délivré par le Conseil Général
- **Votre comité d'entreprise ou une collectivité territoriale** peut prendre en charge une partie de la cotisation (nous établirons si nécessaire, une attestation de paiement).

RAPPEL : L'adhésion est due pour l'année sportive dans son ensemble (septembre – juin).

Il ne pourra être envisagé de remboursement en cas d'abandon après les vacances de la Toussaint, sauf cas de force majeure dûment certifié et fourni dès l'arrêt des cours.

Dans tous les cas, **tout remboursement éventuel tiendra compte de frais fixes de 45 €**, le restant de la somme étant calculé au prorata des mois de participation à l'activité sportive.

Reprise des entraînements la semaine du 12 septembre 2016